



Arnaque suite achat spa

Par **sev38220**, le **24/11/2009** à **19:39**

Bonjour,rnrnj'ai commandé un spa avec un pisciniste , il m'a demandé 2000€ pour commander le spa et à ce jour je viens d'apprendre (pas par lui bien sur !) qu'il ferme sa société ... qu'il n'a pas commandé le spa et qu'il a retiré le chèque, j'ai une copine dans le même cas pour sa piscine. il dit qu'il nous remboursera d'ici 2 semaines !!! j'ai du mal à y croire quel recours puis-je avoir ?rnrnmerci de vos avis

Par **LeKingDu51**, le **24/11/2009** à **19:59**

Bonjour,rnrnMalheureusement, pas beaucoup de solutions dans ce genre de cas.rnrnEnvoyez lui une mise en demeure de vous rembourser les sommes versées. Surtout, pensez bien à obtenir ses coordonnées personnelles afin qu'il ne disparaisse pas dans la nature.rnrnVeillez également à agir dans les meilleurs délais, la société pouvant être mise en redressement voir en liquidation judiciaire auquel cas vous aurez beaucoup plus de difficultés pour récupérer votre argent.

Par **LeKingDu51**, le **24/11/2009** à **19:59**

Quand je dis mettez le, je parle bien évidemment de la société puisque c'est auprès d'elle que vous avez commandé le spa.

Par **Patricia**, le **24/11/2009 à 20:26**

Bonsoir,rnrnContactez une Assoc Défense des Consommateurs de votre département. rn(Voir liste annuaire pages jaunes sur le net).rnrnEx, UFC Que Choisir :rnrn- Grenoble 04 76 46 88 45rn- Bourgoin Jallieu 04 37 03 00 85rn- Voiron 04 76 66 16 97rnrn(J'habite également en Rhône-Alpes).

Par **heustache**, le **24/11/2009 à 20:46**

Meme soucis, j'ai fait un cheque de 2800€ d'acompte a cette entreprise pour l'achat du materiel pour ma piscine,il ma livré juste les blocs en polycirène d' une valeurs de 800€ et maintenant il me dit qu il a plus l'argent pour commandé le reste.Il ma demanandé de faire un virement directement a son fournisseur pour avoir le reste du materiel,j'ai refusé .rnmaintenant il me demande d'attendre 10 a 15 jours pour voir se qu il peut faire.rnest se qui faut que j'attende ou que j'entame une procedure contre sa société??

Par **LeKingDu51**, le **24/11/2009 à 21:04**

Même réponse : lettre de mise en demeure demandant la restitution de l'acompte contre le retour des blocs.rnrnPar ailleurs, l'association peut être un recours intéressant. N'hésitez pas à vous rapprochez des autres victimes et d'indiquer à l'association que ce ne sont pas des cas isolés.

Par **LeKingDu51**, le **24/11/2009 à 21:05**

Conservez bien tous les documents qui vous lient à cette société (bon de commande, courriers échangés ...) car ils seront essentielles en cas de contentieux

Par **sev38220**, le **24/11/2009 à 21:14**

merci pour vos réponses et bon conseilsrncordialement

Par **sev38220**, le **03/12/2009 à 18:26**

finalement tout est bien qui finit bien..... le pisciniste est honnête il a transféré mon dossier chez un de ses collègues et je récupère mon acompte.....

Par **sev38220**, le **03/12/2009** à **18:26**

finalement tout est bien qui finit bien..... le pisciniste est honnête il a transféré mon dossier chez un de ses collègues et je récupère mon acompte.....

Par **sev38220**, le **03/12/2009** à **18:26**

finalement tout est bien qui finit bien..... le pisciniste est honnête il a transféré mon dossier chez un de ses collègues et je récupère mon acompte.....

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009** à **11:53**

Voilà une issue heureuse !rnCdl